

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal de Vinzieux s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Hugo BIOLLEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2021

Présents: MM et Mmes Hugo BIOLLEY, Ludovic GAUSSE, Caroline POUZET, Frédéric POIZEAU, Florian D'ANIELLO, Jacques LENGART, Jean-Paul CHEVALIER, Andréa DJERRAF, Lionel RIBEIRO, Florence LAFONT, Delphine SALLES-BIOLLEY.

Quorum – Désignation du secrétaire de séance : Romain D'ANIELLO.

Approbation du PV du 2 décembre 2020 et signature du registre des délibérations.

Délibération 2021-01 : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux des cantons d'Annonay et de Serrières et propose ce document à l'adoption du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.
-

Délibération 2021-02 : Acquisition de l'ancien presbytère.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de l'ancien presbytère afin d'installer un commerce au centre du village.

Ce bâtiment sis 3 place de l'église à Vinzieux est édifié sur un terrain cadastré sous le numéro 601 de la section C pour une contenance de quatre ares quatre vingt cinq centiares (4a85 ca).

Suite aux rencontres avec les représentants de l'Association Diocésaine, propriétaire du bien, et à l'estimation faite par Me Serve, notaire à Félines, la valeur de ce bien a été fixé à cent mille euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acheter à l'Association Diocésaine de Viviers le terrain cadastré C 601 (3 place de l'église à Vinzieux) composé d'un terrain d'une superficie de 4a 85ca, sur lequel repose un bâtiment, au prix de cent mille euros (100 000 €),
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
 - **DIT** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget primitif 2021.
-

Délibération 2021-03 : Projet de travaux et demande de subvention.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'installer un commerce dans l'ancien presbytère au centre du village nécessite des travaux assez importants : réfection de la toiture, remplacement du chauffage au fuel, mise aux de l'électricité, des sanitaires Des devis ont été demandés.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux envisagés et les devis.

Le montant total du projet s'élève à 68 674.83 € HT, hors achat du bâtiment (100 000 € et 2 890 € de frais de notaire) ; soit un coût total de 171 564.83 € HT.

Afin de réaliser ce projet le plus rapidement possible, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental de l'Ardèche, de la Région, du GAL Ardèche Verte, de la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo et du SDE 07.

Le montant restant à la charge de la commune sera financé par un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ADOPTÉ** les projets de travaux présentés,
- **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tout document relatif à ces travaux,
- **S'ENGAGE** à souscrire un emprunt pour la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Délibération 2021-04 : Demande de moratoire sur le déploiement de la 5 G sur la commune.

Le Président de la République et le Gouvernement ont présenté la technologie de la téléphonie de cinquième génération (dite 5G) comme un enjeu stratégique prioritaire pour notre pays. Aujourd'hui, ce déploiement accéléré se fait avant d'avoir obtenu des informations robustes quant aux risques sanitaires induits pour les populations. Le rapport d'évaluation définitif de l'ANSES sur les potentiels risques des champs électromagnétiques de la 5G sur la santé n'est toujours pas publié.

Ce déploiement s'opère sans association des populations concernées. Par ailleurs, s'il ouvre des possibilités d'usages améliorés et d'innovations économiques, il devrait susciter un renchérissement considérable de notre facture énergétique. Dans ce contexte, un débat décentralisé sur le déploiement de la 5G s'impose pour en garantir son contrôle, son efficacité et son acceptation.

Par ailleurs, la priorité doit être la lutte contre la fracture numérique. Alors que la technologie 5G se développe à marche forcée, le déploiement de la fibre optique est encore loin d'être effectif sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération ce qui pénalise grandement certaines communes à une période où le télétravail est en plein essor, dans l'ensemble de la société.

C'est pourquoi, faute de débat éclairé à ce jour sur la 5G, le Conseil municipal de Vinzieux tient à affirmer ses fortes interrogations notamment en matière de santé publique et de sobriété énergétique et demande au Gouvernement et aux opérateurs de ralentir le processus de déploiement de cette technologie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu les interrogations sur l'impact sanitaire, écologique et sanitaire de la 5G, *par 10 voix pour et 1 abstention* :

- **DECIDE** de surseoir sur son territoire à toute autorisation d'implantation de nouvelles antennes liées à la téléphonie de cinquième génération jusqu'à la publication du rapport attendu de l'ANSES en 2021 sur les effets de cette nouvelle technologie sur la santé,
- **DEMANDE** que le gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G tant qu'un débat démocratique sur les impacts écologique et sanitaire n'aura pas été mené,
- **DEMANDE** que la priorité soit déjà donnée à la réduction de la fracture numérique, à travers l'accompagnement, le développement et l'accélération du calendrier déploiement de la fibre optique,
- **PROPOSE** que la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo initie une démarche identique.

● Site Internet (Jean-Paul CHEVALIER)

- Les messages déposés par le biais de la page « contact » sont envoyés sur une adresse spécifique et traités par les élus
- Il serait intéressant d'avoir un compteur du nombre de visiteurs, des pages du site qui sont visitées
- Prévoir un article sur la neige, concours photos de bonhommes de neige
- Relayer sur la page Facebook de la mairie la recherche de médecins sur les communes de Félines, Peaugres, Serrières.

● Déploiement de la fibre

- Beaucoup de difficultés pour les opérateurs au niveau de l'adressage (2 élus sur 11 sont raccordés à la fibre).

● Bulletin Municipal 2021 (Lionel RIBEIRO)

- En cours de finalisation et relecture à venir
- Revoir peut-être les titres verticaux difficiles à lire, à voir sur papier une fois imprimé.

● CR n°30 dit chemin dessus l'église (et non pas CR n°8 comme indiqué dans la convocation)

- Demande pour rendre carrossable la partie haute du chemin pour desservir une future construction ,
vote des conseillers municipaux : *10 voix contre 1 abstention.*

Points divers

Retour sur l'épisode neigeux, voirie, éclairage abribus, point jeunesse (Andréa DJERRAF), calendrier des manifestations (Florence LAFONT).

• Prochain conseil municipal : jeudi 25 février

Séance levée à 22 heures